



COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

Certificats - attestations

- certificat d'établissement (lors du dépôt de l'acte d'origine) ou copie du permis de séjour	CHF	20.-
- certificat de séjour lors du dépôt de l'attestation de domicile (valable une année)	CHF	20.-
- renouvellement du certificat de séjour	CHF	20.-
- déclaration de garantie, attestation de prise en charge	CHF	10.-
- certificat de bonnes mœurs	CHF	20.-
- attestation de domicile pour séjour à l'extérieur	CHF	20.-
- attestation de domicile	CHF	15.-
- attestation de domicile sur formulaire type	CHF	10.-
- certificat de vie	CHF	15.-
- demande d'adresses et d'identité	CHF	20.-
- inscription d'un chien dans la base Amicus	CHF	20.-
- légalisation de signature	CHF	25.-
- photocopie de documents, par page	CHF	1.-

Frais administratifs

- frais de réclamation, de rectification ou de dénonciation occasionnés par la faute du requérant ou en cas de procédure téméraire abusive ou introduite à la légère, compte tenu du travail fourni	de CHF CHF	20.- à 200.-
- frais occasionnés pour l'affiliation d'office à une assurance maladie	CHF	50.-
- demande d'ouverture dominicale ou de permutation des nocturnes	CHF	60.-

Approuvé en séance du Conseil communal du 22 novembre 2021

Les présents tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno MARMIER